

125

Fiche technique



Schützengasse, Altdorf (UR)

Pavages en pierre naturelle

> Directives pour optimiser l'accessibilité en fauteuil roulant

Les pavages en pierre naturelle sont généralement considérés comme sous-optimaux en ce qui concerne l'accessibilité sans obstacles. Toutefois, des progrès et des efforts ont été réalisés ces dernières années dans le domaine du travail de la pierre et de la technique de pose, ce qui permet d'obtenir une nette amélioration de l'accessibilité en fauteuil roulant. Les secousses provoquées par le passage de fauteuils roulants ou déambulateurs peuvent entraîner des douleurs, des spasmes et de l'incontinence chez les personnes concernées. Elles peuvent aujourd'hui être réduites grâce à différentes possibilités de traitement des matériaux, de mode de pose et de qualité d'exécution. Il est donc important de formuler précisément les exigences et spécifications correspondantes dans les documents d'appel d'offres et de choisir des spécialistes avec le savoir-faire nécessaire, qui garantissent la qualité d'exécution requise.

Les directives et les détails présentés dans ce document correspondent à l'état actuel de la technique et ont été élaborés en collaboration avec l'Association suisse des maîtres paveurs. Elles ont pour but d'améliorer les compétences des commanditaires et de montrer quelles mesures doivent être prises dans les différentes phases du projet afin de pouvoir garantir une exécution optimale du point de vue de l'accessibilité en fauteuil roulant.

Dans tous les cas, il faut également tenir compte des normes en vigueur. L'adéquation des pavages en pierre naturelle à différentes applications est décrite dans les normes SIA 500 «Constructions sans obstacles» et SN 640 075 «Trafic piétonnier; Espace de circulation sans obstacles».

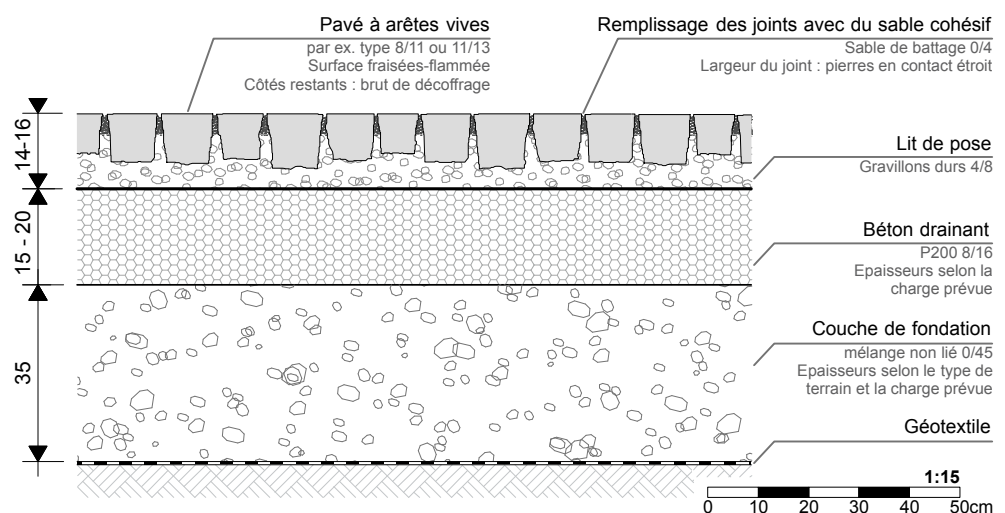
> Pose non liée

| Texte pour le dossier de soumission | | |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthode de construction | Recommandations | Descriptions de prestations selon le CAN |
| Pavage en arc pose non liée | | Pos. 222 «Bordures, pavages, dallages et escaliers». |
| Type de pierre et finition de surface | La surface fraisée au diamant et flammée en usine permet d'obtenir la plus grande planéité possible selon l'état actuel de la technique. Les bords redressés conviennent à la réalisation des joints étroits exigés. | Pos. 413.200: Pavés et boutisses, résistants au gel et aux sels de déglacage. Surface supérieure brute, poncée et flammée. Planéité : écart admissible max. 3 mm. Bords de la surface à arêtes vives. Autres faces sur toute la surface sans bossages saillants, rugosité de rupture ou fraisées et rendues rugueuses. Pos. 413.210: Pavés Guber Moderna ou équivalent. Pos. 413.213: Type 8 / 11 |
| Genres de pavage | Selon la norme SN 640 075, il faut privilégier les genres de pose dans lesquels les joints ne sont pas perpendiculaires au sens de la marche. Les pavages en arc constituent à cet égard la solution optimale. | Pos. 511: Réaliser des pavages en arc, y compris le lit de pose en sable, gravier ou gravillons. Remplissage des joints avec du sable ou du gravillon et remplissage de la strate supérieure avec du sable cohésif. |
| Largeur des joints | max. 8 mm, pierres en contact étroit | Spécifier dans la pos. 519.100 . |
| Exigences relatives à l'accessibilité | | Pos. 519.100: Travail supplémentaire nécessaire pour la réalisation d'un pavage conforme aux exigences de la norme SN 640 075. Le pavage doit être réalisé avec une grande précision en ce qui concerne la planéité et la largeur des joints, y compris une retouche partielle des pavés. Les joints doivent avoir une largeur maximale de 8 mm. Pendant l'exécution, un spécialiste indépendant et certifié contrôle la qualité de la planéité de chaque tronçon. |

Exemple de réalisation



Pavage en arc, pose non liée

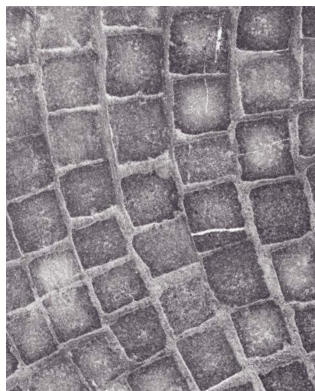


Coupe, pose non liée

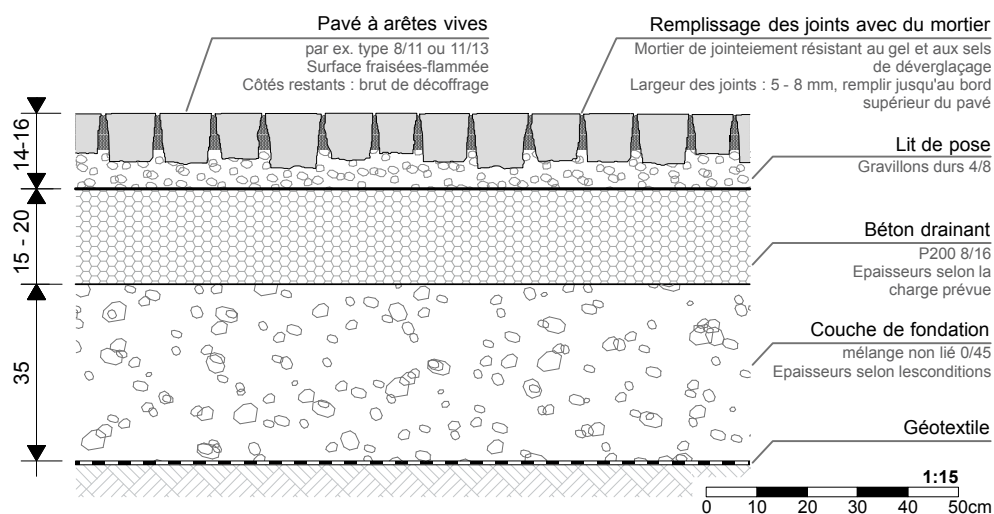
> Pose mixte

| Texte pour le dossier de soumission | | |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthode de construction | Recommandations | Descriptions de prestations selon le CAN |
| Pavage en arc pose non liée | | Pos. 222 «Bordures, pavages, dallages et escaliers». |
| Type de pierre et finition de surface | La surface fraisée au diamant et flammée en usine permet d'obtenir la plus grande planéité possible selon l'état actuel de la technique. Les bords redressés conviennent à la réalisation des joints étroits exigés. | Pos. 413.200: Pavés et Boutisses, résistants au gel et aux sels de déglçage. Surface supérieure brute, poncée et flammée. Planéité : écart admissible max. 3 mm. Bords de la surface à arêtes vives. Autres faces sur toute la surface sans bossages saillants, rugosité de rupture ou fraisées et rendues rugueuses. Pos. 413.210: Pavés Guber Moderna ou équivalent. Pos. 413.213: Type 8 / 11 |
| Genres de pavage | Selon la norme SN 640 075, il faut privilégier les genres de pose dans lesquels les joints ne sont pas perpendiculaires au sens de la marche. Les pavages en arc constituent à cet égard la solution optimale. | Pos. 521: Réaliser des pavages en arc, y compris le lit de pose en gravillon et remplissage des joints avec du mortier de ciment. Surcoût pour mortier résistant au gel et au sel de déneigement dans la pos. 543 . |
| Largeur des joints | 5 – 8 mm | Spécifier dans la pos. 519.100 . |
| Exigences relatives à l'accessibilité | | Pos. 529.100: Travail supplémentaire nécessaire pour la réalisation d'un pavage conforme aux exigences de la norme SN 640 075. Le pavage doit être réalisé avec une grande précision en ce qui concerne la planéité et la largeur des joints, y compris une retouche partielle des pavés. Les joints doivent avoir une largeur maximale de 8 mm. Pendant l'exécution, un spécialiste indépendant et certifié contrôle la qualité de la planéité de chaque tronçon. |

Exemple de réalisation



Pavage en arc, pose mixte

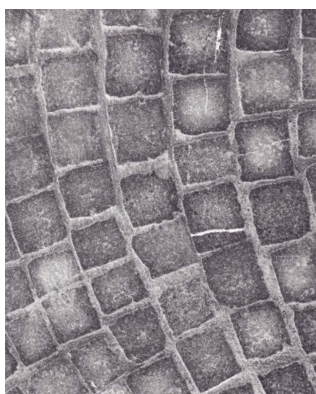


Coupe, pose mixte

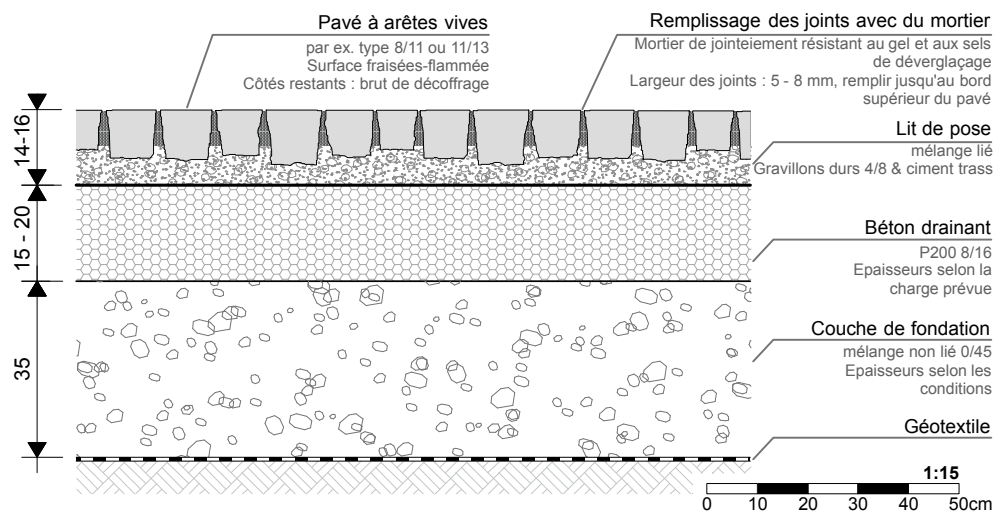
> Pose liée

| Texte pour le dossier de soumission | | |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthode de construction | Recommandations | Descriptions de prestations selon le CAN |
| Pavage en arc pose non liée | | 222 «Bordures, pavages, dallages et escaliers». |
| Type de pierre et finition de surface | La surface fraisée au diamant et flammée en usine permet d'obtenir la plus grande planéité possible selon l'état actuel de la technique. Les bords redressés conviennent à la réalisation des joints étroits exigés. | Pos. 413.200: Pavés et Boutisses, résistants au gel et aux sels de déglacage. Surface supérieure brute, poncée et flammée. Planéité : écart admissible max. 3 mm. Bords de la surface à arêtes vives. Autres faces sur toute la surface sans bossages saillants, rugosité de rupture ou fraisées et rendues rugueuses. Pos. 413.210: Pavés Guber Moderna ou équivalent. Pos. 413.213: Type 8 / 11 |
| Genres de pavage | Selon la norme SN 640 075, il faut privilégier les genres de pose dans lesquels les joints ne sont pas perpendiculaires au sens de la marche. Les pavages en arc constituent à cet égard la solution optimale. | Pos. 531: Réaliser des pavages en arc, y compris le lit de pose en béton à gros grains de gravillons ou de grains ronds 2/8, 4/8, ou 5/8, CEM 42.5 kg/m ³ 200. Résistance à la compression et perméabilité à l'eau selon les normes SN 640 480 et SN 640 481. Jointoyer au mortier de ciment. Surcoût pour mortier résistant au gel et au sel de déneigement dans la pos. 543. |
| Largeur des joints | 5 – 8 mm | Spécifier dans la pos. 519.100. |
| Exigences relatives à l'accessibilité | | Pos. 529.100: Travail supplémentaire nécessaire pour la réalisation d'un pavage conforme aux exigences de la norme SN 640 075. Le pavage doit être réalisé avec une grande précision en ce qui concerne la planéité et la largeur des joints, y compris une retouche partielle des pavés. Les joints doivent avoir une largeur maximale de 8 mm. Pendant l'exécution, un spécialiste indépendant et certifié contrôle la qualité de la planéité de chaque tronçon. |

Exemple de réalisation



Pavage en arc, pose liée



Coupe, pose liée

Informations techniques complémentaires et normes:

- > SIA 500 «Constructions sans obstacles», SIA (2009)
- > VSS 640 075 «Trafic piétonnier; Espace de circulation sans obstacles», VSS (2014)
- > VSS 640 480a «Pavages; conception, dimensionnement de la chaussée, exigences et exécution», VSS (2009)
- > Directives «Rues – Chemins – Places» (2ème édition), Architecture sans obstacles – Le Centre spécialisé suisse (2024)

Informations complémentaires:

www.architecturesansobstacles.ch et www.pflaesterer.ch